

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT RCA11 09009-04

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) - (dossier 1248373009)

Ce règlement a reçu l'approbation du directeur – planification et mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 27 février 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 27 février 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 28 février 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert